

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 10/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric (arrivé à 19h06), ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIÈRE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NICOT Damien

Représentés : CHASSAIN Gaston représenté par LAFAYE Laurent, GOUDOUUD Catherine représentée par BARRIERE Danielle, LEPETIT Martine représentée par ROUSSEAU Gilbert

Absents et Excusés : GABOUTY Delphine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, GERBAUD Alain est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_070

Objet : Avenant n°2 au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la commune de FEYTIAT

Monsieur Jean-Marie MIGNOT rappelle aux membres du Conseil municipal le marché conclu en 2023, pour une durée de huit ans, avec l'entreprise Hervé Thermique pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de la commune.

Des modifications sont à apporter au marché afin de :

- fixer les cibles de consommations à la fin de la saison de chauffe 2024/2025,
- modifier les annexes financières pour la saison 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la passation de l'avenant ci-dessus présenté,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise Hervé Thermique,
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 En mairie le mardi 16 décembre 2025

Le maire,

 Laurent LAFAYE.



HERVÉ THERMIQUE

MARCHE N° 2023-2-FF-U

**Exploitation et maintenance des installations
thermiques de type "Marché Température
Intéressement" (M.T.I.) avec garantie totale
des installations**

AVENANT N° 2

**Ville de Feytiat
Place de Leun
87220 Feytiat**



NB Énergie

Énergie et Services

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- De fixer les cibles de consommations à la fin de la saison de chauffe 2024/2025,
- De modifier les annexes financières pour la saison 2025/2026.

Cet avenant complète le contrat initial.
L'ensemble des autres clauses du contrat initial demeurent inchangées.

Article 2 : Cibles de consommations

Les cibles de la saison de chauffe 2024-2025, surlignées en vert, sont modifiées pour la saison de chauffe 2025-2026 suivant les dispositions contractuelles.

Désignation installation	Type de contrat	NB chauffage (MWh gaz)
1- Restaurant scolaire	MTI	198
2- Bibliothèque	MTI	71
3- Groupe scolaire Ferdinand Buisson	MTI	7
4- Ecole maternelle Jacques Prévert	MTI	200
5- Gymnase Jacky Chazalon	MTI	112
6- Gymnase Roger Couderc	MTI	270
7- Salle des fêtes Pierre Louis	MTI	233
8- Sous-station école de musique	PF	Sans objet
9- Sous-station espace Georges Brassens	PF	Sans objet
10- Mairie + Services techniques	MTI	162
11- Police municipale	PF	Sans objet
12- Ateliers municipaux	PF	Sans objet
13- Stade Lacorre	CP	63
14- Foyer des jeunes Lepetit	MTI	55
15- Petite enfance	MTI	78
16- Maison des associations	MTI	23,5
17- Foyers logements	MTI	138
18- Poste	MTI	23
19 - Eglise	CP	25
20 – Les Bruges - ECS	PF	Sans objet
21 - Pavillon de chasse (Le Ponteix) - ECS	PF	Sans objet
22 – Tennis Lacorre - ECS	PF	Sans objet
Total		1 658,50

Les consommations des sites en contrat prestation (CP) indiquées dans le tableau ci-avant sont données à titre indicatif. Ces consommations estimatives permettent l'établissement des acomptes trimestriels.

Article 6 : Modification du poste P3

Le poste P3 sera révisé en application de l'article A.7 du contrat – Ajustement des prix – révision. Le poste P3 qui était à l'origine du contrat de 29 267,08 € HT annuel est après révision des prix de $29\,267,08 * (130,1/124,7) = 30\,534,46$ € HT/an.

De plus l'intégration des travaux de mise en place d'une GTC au gymnase Jacky Chazalon pour un montant de 6 999,00 € HT et de remplacement du groupe froid de la Salle Georges Brassens pour un montant de 60 813,00 € HT, va provoquer une augmentation annuelle de 11 302,00 € HT/an pour chacune des 6 années de contrat restant à réaliser. En conséquence le poste P3 qui était de 30 534,46 € HT passe à 41 836,46 € HT soit **50 203,75 € TTC/an pour la saison de chauffe 2025-2026.**

Pour les saisons de chauffe suivantes le montant de base P3₀ sera de 40 569,08 € HT soit **48 682,90 € TTC annuel** auquel s'ajouteront les révisions de prix prévues à l'article A.7 du contrat.

Article 7 : Date de prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet pour la saison de chauffe 2025-2026 soit au 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Fait à Feytiat le : 04 décembre 2025

en 2 exemplaires originaux

Le Prestataire

Lucie ROUX
Maire de Feytiat



HERVÉ THÉRON

SAS Capital 3 000 000 Euros - 627 220 049 RCS TOURS

6, Allée Louis-Charles
et Henri Geay
87280 LIMOGES
Tél. : 05 55 38 95 55

Pour la Ville de Feytiat
Le Maire



Le Maire
L. LAFAYE



12

Ville de Feytiat
MAJ pour année 2025-2026
 Contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques 2023-2031
 Poste P1 Frais fixes : Répartition site/site pour la saison 2025-2026 - Annexe financière n°2

N° d'ordre	Désignation du site	Abonnement en € HT	CTA en € HT	Facturation annuelle	Facturation Trimestre
1	Restaurant scolaire	2 784,54	160,86	2 945,40	736,35
2	Bibliothèque	803,64	46,08	849,72	212,43
3	Groupe scolaire Ferdinand Buisson	226,56	46,08	272,64	68,16
	Granulés de bois				
4	Ecole maternelle Jacques Prévert	2 784,54	160,86	2 945,40	736,35
5	Gymnase Jacky Chazalon	679,44	46,08	725,52	181,38
6	Gymnase Roger Couderc	3 292,20	46,08	3 338,28	834,57
7	Salle des fêtes Pierre Louis	3 620,16	321,72	3 941,88	985,47
8	Sous-station école de musique			-	-
9	Sous-station espace Georges Brassens			-	-
10	Mairie + Services techniques + Cuisine Pierre Louis	1 573,32	46,08	1 619,40	404,85
11	Police municipale			-	-
12	Ateliers municipaux			-	-
13	Stade Lacomme (Anciens + nouveaux vestiaires foot)	646,08	23,04	669,12	167,28
14	Foyer des jeunes Lepetit	646,08	23,04	669,12	167,28
15	Petite enfance	795,72	46,08	841,80	210,45
16	Maison des associations	419,28	46,08	465,36	116,34
17	Foyers logements	1 586,04	46,08	1 632,12	408,03
18	Poste	375,96	46,08	422,04	105,51
19	Eglise	308,64	46,08	354,72	88,68
20	Les Bruges ECS			-	-
21	Pavillon de chasse (Le Pontet) ECS			-	-
22	Tennis Lacomme ECS			-	-
Total HT		20 542,20	1 150,32	21 692,52	5 423,13